

LES MACRONISTES AFFICHENT (ENCORE) LEUR DÉSIR DE DICTATURE

À l'origine, Macron et son clan ont été vendus par les médias dominants comme de doux centristes démocrates, de raisonnables modérés. Ils resteront pourtant dans l'histoire comme les dirigeants les plus autoritaires depuis des décennies, comme les artisans du chaos et de la violence politique décomplexée, les responsables du pillage des richesses.

Prenez Bruno Millienne, un macroniste fanatique, porte-parole du Modem, le micro-parti de Bayrou, et proche du nouveau Premier Ministre.

Interrogé le 24 décembre sur BFM TV, il réagissait ainsi à propos du risque d'une nouvelle motion de censure contre le gouvernement : «Je compte un peu sur l'esprit de responsabilité des uns et des autres».

Dans leurs bouches,

. Plus ils sont irresponsables, menteurs et voleurs, plus ils appellent à la «responsabilité» de ceux qu'ils dirigent. À chaque mouvement social, c'est le même refrain : il faut rester "responsables". Pendant l'immense mouvement social contre la réforme des retraites en 2023, Millienne avait aussi traité les députés de gauche de «jean-foutre».

Millienne poursuit : «Vous voyez bien que si jamais il y a une nouvelle motion de censure et qu'elle est votée, on plonge à nouveau le pays dans le chaos [...] le Rassemblement national et Jean-Luc Mélenchon jouent la carte du chaos perpétuel». Étonnant, jusqu'ici on pensait que les responsables de la crise institutionnelle étaient ceux qui, au pouvoir, bafouent systématiquement les résultats électoraux et les attentes de la population depuis des années. Le macronisme a construit un monde parallèle déconnecté du réel.

Enfin et surtout, Millienne ajoute, menaçant : «Il reste un article dans la Constitution qui est l'article 16 dont peut se saisir le président en cas de blocage institutionnel grave, pour finalement gouverner tout seul».

L'Article 16 est une mesure de la Cinquième République qui donne les pleins pouvoirs au président. Il permet d'instaurer une période de dictature sensée être temporaire. Cet article exceptionnellement grave est en principe prévu en temps de guerre. Il n'a été utilisé qu'une fois, par De Gaulle, lorsque des généraux fascistes ont tenté de renverser la République pendant la guerre d'Algérie, en 1961. Mais cet Article n'est pas prévu pour résoudre une crise politique, il est réservé aux situations où «les institutions, [...] le territoire [...] sont menacées d'une manière grave et immédiate». Ce n'est pas le cas.

Les propos de Bruno Millienne pourraient donc être considérés comme la menace négligeable et irréaliste d'un illuminé. Pourtant, le pouvoir installe depuis des mois cette petite musique. Un petit bruit de fond dictatorial, l'air de rien.

«En cas de débordements après les élections, Emmanuel Macron pourrait activer l'article 16 de la Constitution» titrait déjà le 19 juin le média de Bolloré Europe 1, ajoutant «Emmanuel Macron a discuté de cette hypothèse avec plusieurs proches».

Évidemment, l'Élysée s'était empressé de démentir cette information. Mais le gouvernement et Europe 1 savent parfaitement ce qu'ils font. Ils habituent l'opinion à une mesure d'exception, ils font exister cette hypothèse dans les esprits. Ce n'est plus impensable, c'est une possibilité.

En politique, on appelle cette méthode un «ballon d'essai». Un dirigeant fait une annonce extrêmement violente pour voir le résultat. Et s'il n'y a pas trop de réactions, il sait qu'il pourra l'appliquer plus tard.

Ces derniers mois, par exemple, des responsables politiques, dont François Bayrou, ont appelé plusieurs fois Macron à modifier la Constitution pour lui permettre de se présenter pour un troisième mandat. On a aussi entendu de la part des Ministres l'idée de rétablir le service militaire, et autres idées inquiétantes lancées «comme ça», pour voir.

Avant cela, l'usage du QR code lors de la pandémie a été annoncé comme une «possibilité» avant d'être mis en place pour de bon. C'était aussi le cas de la réforme des retraites : Macron avait promis de ne jamais toucher aux retraites, puis cette réforme avait été annoncée petit à petit par des échos médiatiques, puis reportée et démentie, pour être finalement imposée à toute vitesse, par 49.3, contre l'avis de l'immense majorité des français.

Autre ballon d'essai en 2018 : envoyer l'armée contre les Gilets Jaunes. L'ancien Ministre Luc Ferry avait même réclamé que les soldats «tirent à balles réelles» sur les manifestants. Depuis, la répression des luttes sociales continue de se militariser progressivement. À chaque fois, ce genre de provocations sert de test, c'est une façon machiavélique de préparer l'opinion.

En juillet 2023, juste après la grande révolte provoquée par l'assassinat de Nahel, Emmanuel Macron déclarait aux maires reçus à l'Élysée qu'il envisageait de «couper» les réseaux sociaux, en cas de nouveaux épisodes révoltes. Il proposait : «On a pu le voir, quand les choses s'emballent pour un moment, se dire : on se met peut-être en situation de les réguler ou de les couper».

L'annonce avait créé la polémique, et le service de communication de

l'Élysée avait rétropédalé, en prétendant qu'une telle mesure n'était pas à l'ordre du jour, tout en admettant que «le Président pensait davantage à une suspension ponctuelle et temporaire des réseaux sociaux». De fait, la mesure a été appliquée en Kanaky depuis le printemps dernier. La France est le seul pays occidental où un réseau social, TikTok, a été totalement coupé sur un territoire.

Un dernier exemple : Macron avait évoqué la possibilité d'une dissolution de l'Assemblée dès 2022. L'idée paraissait folle, et avait ensuite été démentie. Jusqu'au mois de juin 2024, où Macron a finalement activé cette bombe institutionnelle, qui plonge la France dans l'incertitude et amène l'extrême droite aux portes du pouvoir.

Ne sous-estimons pas l'hubris de Macron. Cette histoire d'article 16 n'est pas anecdotique. Faire fuiter cette idée à dessein dans les médias, la brandir comme une menace, avant de la démentir... Pour mieux passer à l'acte au moment venu si nous relâchons notre vigilance ?